



ARRETE N° 2026-111

Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de Richelieu,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 28 mai 2026 de Madame HEMON Nathalie, de l'entreprise Bouygues E&S Indre-et-Loire domicilié chez TSA 70011 chez Sogelink 69134 à DARDILLY,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du jeudi 11 juin 2026 au mardi 16 juin 2026,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ

Article 1 : Dans le cadre des travaux de rénovation de branchement électrique au 23 rue de la Galère, par la société Bouygues E&S Indre-et-Loire demeurant chez TSA 70011 chez Sogelink 69134 à DARDILLY, un empiètement sur chaussée sera effectué du jeudi 11 juin 2026 au jeudi 16 juin 2026.

Article 2 : Réservation de 2 places de stationnement devant le 23 rue de la Galère pour les véhicules du chantier.

Article 3 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

Article 4 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 05/06/2026

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE

